

L'Interpatronale s'oppose à un projet de réforme de la protection sociale

ÉCONOMIE.

L'Interpatronale et les chambres consulaires de Nouvelle-Calédonie ont décidé, jeudi, d'interrompre leur participation au comité de suivi de la réforme fiscale. Elles réclament le retrait, ou le rejet, d'un projet de loi porté par l'Éveil océanien au Congrès.

Un projet « irresponsable qui risque de mettre à mal le système économique ». Le cri d'alarme est lancé, repris par tous les membres de l'Intersyndicale. En cause : les propositions de réforme de la protection sociale déposées au Congrès, le 2 juin, par l'Éveil océanien. « Nous avons pris connaissance de ces textes au détour d'une saisine du Conseil économique, social et environnemental, à laquelle nous avons eu cinq jours pour répondre, c'est un délai intenable. »

Les organisations patronales dénoncent un texte qui, « sans concertation préalable avec les partenaires sociaux, prévoit d'augmenter de 17 milliards de francs les cotisations sociales, pesant sur les bas salaires, ceux des 22 000 travailleurs indépendants et sur les retraités ».

FINANCEMENT DU RUAMM

L'Intersyndicale avait défendu, au sein du comité de suivi de la réforme fiscale, créé en début d'année par le gouvernement, une approche inverse à celle proposée au Congrès, soit « la réduction significative des charges pesant sur le travail afin de relancer la



Une dizaine d'organisations patronales a dénoncé, ce jeudi, le projet déposé au Congrès.

Photo Nicolas Petit

consommation ». Le projet de loi du pays, déposé au Congrès, a pour objectif d'améliorer les recettes du Régime unifié d'assurance maladie et maternité (Ruamm), dont le déficit atteint près de 50 milliards de francs (déficit structurel et dettes d'exploitation). Le projet se découpe en plusieurs mesures, remises en cause par l'Interpatronale. Elle dénonce d'abord l'alignement des cotisations Ruamm des travailleurs indépendants sur celles des salariés, soit un passage de 7 % à 13,5 %.

« Partant du revenu mensuel moyen 2021 des artisans, établi à 243 000 francs, l'artisan moyen paierait 33 000 francs de cotisations mensuelles avec le nouveau taux, au lieu de 17 000 francs actuellement. » Une autre mesure dénoncée est celle de la

suppression de toutes les réductions, abattements ou exonérations de cotisations sociales. « Cela représente 10 milliards de francs, et près de 4 milliards en moins d'aides pour les secteurs de l'agriculture, des gens de maison, de l'hôtellerie, de la petite enfance, des saisonniers ou des intermittents. »

Pour l'Interpatronale, le sauvetage du Ruamm passe avant tout par la réduction des dépenses de santé.

IMPACT SUR L'EMPLOI

Chaque secteur a, finalement, détaillé les conséquences du projet de réforme sur l'emploi, alors que l'économie subit toujours les effets de deux ans de crise sanitaire. Tous craignent une « réduction du nombre de salariés ou du volume d'heures et le développement

du travail illégal ». Dans le secteur de l'agriculture et de la pêche, qui emploie entre 1 500 et 2 000 personnes, « la réforme se traduirait par un surcoût annuel de 500 000 francs par salarié pour l'employeur et la moitié des exploitations agricoles deviendraient déficitaires ».

En signe d'opposition, l'Interpatronale et les chambres consulaires ont décidé de suspendre l'exercice de l'ensemble de leurs mandats paritaires et d'interrompre leur participation au comité de suivi de la réforme fiscale. « Nous respectons les institutions, mais une ligne rouge a été franchie au niveau du respect des entreprises et des salariés », a conclu Mimsy Daly, présidente du MedefNC.

Sarah Maquet

REPÈRES

Avis très défavorable de l'Association citoyenne

Dans un communiqué, l'Association citoyenne de Nouvelle-Calédonie répond à une demande d'observations du CESE, en émettant un avis très défavorable au sujet des textes déposés au Congrès. L'association estime que « les conséquences sur le pouvoir d'achat des Calédoniens et sur les pensions des retraités seront désastreuses avec un taux de prélèvement obligatoire pour les retraités qui passerait à 5,11 % alors qu'il sera à 3,5 % fin juillet ». Elle en profite pour réitérer ses propositions pour le pouvoir d'achat avec une demande de création d'une taxe à l'extraction et à l'exportation minière et d'un impôt sur la fortune et sur la fortune immobilière.

Comité de suivi

Le comité de suivi de la réforme fiscale, créé en mars, est composé de : Gilbert Tyuionon, membre du gouvernement en charge notamment de la fiscalité, Veylima Falaeo, présidente de la commission de la réglementation économique et fiscale du Congrès, la direction des services fiscaux, l'Usoenc, la Cogetra, l'UT-CFECGC, l'USTKE, la Fédération des fonctionnaires, FO, la CSTNC, le Medef, la CPME et l'U2P.